

LA DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MÉDITERRANÉE EN 2014

Dans les domaines de la mer et du littoral, la direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) est en charge de la mise en œuvre des principales politiques publiques suivantes :

- développement durable des activités maritimes, gestion des ressources marines et régulation des activités maritimes.
- participation, avec les DREAL, à la gestion et à la protection du littoral et des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime, et à la planification des activités en mer.
- Conception et entretien de la signalisation maritime, contrôle de la sécurité des navires, surveillance de la navigation maritime, sauvegarde de la vie humaine en mer et lutte contre les pollutions marines sur le littoral,
- formation des gens de mer
- soutien économique de la filière pêche et cultures marines.

1 – Coordonner les politiques de la mer et du littoral :



En 2014, sous l'autorité des préfets « coordonnateurs » (préfet de la région PACA et préfet maritime de la Méditerranée) la DIRM a poursuivi son rôle d'animation du Conseil maritime de façade (CMF) de Méditerranée. Deux séances plénières ont été organisées, l'une le 13 juin et l'autre le 8 décembre. La commission permanente de ce Conseil s'est quant à elle réunie le 28 mai et le 14 novembre sous la présidence de Mme PEIRANO, vice présidente du CMF.

L'année 2014 a permis une consolidation du programme de mesures du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM), ponctuée par une consultation du public et des instances en fin d'année. Le projet de programme de surveillance du PAMM a également pu être bâti en lien avec l'administration centrale, en vue de son adoption début 2015.

La DIRM a poursuivi en 2014 l'élaboration des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM). Ainsi, le SRDAM de Languedoc-Roussillon a été validé par arrêté du préfet de région le 1^{er} août 2014. Pour la Corse, la concertation a permis de valider le contenu du schéma et d'affirmer la volonté des acteurs de voir se développer la filière, permettant une saisine de l'autorité environnementale en fin d'année. Le projet de SRDAM de PACA fait quant à lui l'objet d'une phase de concertations départementales depuis la fin d'année.

Par ailleurs, la ministre de l'écologie a missionné le préfet de région PACA et le préfet maritime de la Méditerranée pour la désignation de sites propices à l'installation d'éoliennes en mer Méditerranée. Une présentation de la démarche qui s'engage a pu être faite lors du Conseil maritime de façade du 8 décembre 2014.

Afin de se conformer aux exigences européennes, un processus de désignation de nouveaux sites Natura 2000 en mer, au large des eaux territoriales, a également été engagé. Ce processus, conduit sous l'autorité du préfet maritime, a été initié au cours du dernier trimestre 2014 sous la forme de six réunions de concertation pilotées techniquement par la DIRM.

Enfin, la DIRM a été associée pour son expertise aux importants projets d'aménagements en mer comme l'implantation d'une plate-forme expérimentale d'éolien flottant dans le golfe de Fos, le projet de câble sous-marin dans le golfe du Lion, ou le projet d'extraction de sables au large du golfe du Lion (ESPEXS).

2 – Permettre le développement durable des activités maritimes :

2 – 1 : Soutenir le développement des filières professionnelles de production :

Sur la génération des fonds communautaires 2007-2014 la DIRM a en charge la gestion des dossiers d'aides au profit de la pêche maritime et de l'aquaculture marine. Le service des affaires économique de la DIRM gère par ailleurs les permis de mise en exploitation des navires de pêche. Il exerce la tutelle des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que du comité régional conchylicole Méditerranée. Il assure une mission d'observation économique et d'analyse concernant les activités maritimes notamment dans le domaine des pêches maritimes et des cultures marines.



Dans le cadre des financements du le Fonds européen pour la pêche (FEP), la région Languedoc-Roussillon a bénéficié d'une dotation de 6,7 M€ pour la période 2007/2014. Avec 100 % de programmation en début d'année, une enveloppe complémentaire de 900 000€ a permis l'instruction de 12 nouveaux dossiers.

La région PACA a bénéficié d'une enveloppe FEP de 3,6 M€. Sur la période 2 M€ ont été engagés.

La Corse a bénéficié d'une enveloppe FEP de 2,8 Meuros. Le taux de consommation s'est établi à 92,63%. Le plan Langouste spécifique à l'économie insulaire s'est achevé en 2014 avec un taux de participation des pêcheurs représentant près des trois quarts de la profession.

Au titre de la régulation des entrées-sorties de flotte de navires de pêche, le service a délivré 45 permis de mise en exploitation sur le Languedoc-Roussillon sur 108 demandes instruites. Sur PACA 27 PME ont été délivrés sur 40 demandes instruites et en Corse 11 sur 23 demandes instruites. Le service gère également le renouvellement annuel des licences corses (195 unités) et les nouvelles demandes de licence (20 en 2014) ainsi que les demandes d'autorisation de pêche au corail (14 demandes, 10 autorisations).

2 – 2 : Encadrer les pratiques de la pêche maritime professionnelle et de loisirs :



En 2014, la DIRM a continué à développer son appui aux trois comités régionaux des pêches maritimes de la façade dans le cadre de l'expertise qu'il peut leur apporter dans la mise en oeuvre des pouvoirs de réglementation spécifiques dont disposent ces organismes.

La DIRM a par ailleurs procédé à la délivrance et au retrait des licences communautaires de pêche attribuées aux navires des trois régions. Pour la campagne 2014, le service a ainsi délivré 590 demandes d'Autorisation Européennes de Pêche et notifié plus de 200 décisions de refus. 230 autorisations régionales de pêche des anguilles ont été délivrées. 2825 demandes d'autorisation déposés par des plaisanciers souhaitant pêcher le thon ou l'espadon ont par ailleurs aussi traitées.

Des plans de contrôle régionaux des pêches en mer et à terre actualisés sont entrés en application sur la façade continentale et en Corse. Leurs dispositions permettent de cibler les missions des différents moyens nautiques et des agents de l'Etat sollicités en mer comme à terre pour vérifier la bonne application de la réglementation des pêches nationale et communautaire.

Dans ce cadre, la vedette régionale de surveillance «La Mauve», basée à Marseille, a effectué, malgré un contexte professionnel toujours tendu, 182 contrôles qui ont donné lieu à 86 procès verbaux pour infraction à la réglementation des pêches et/ou infraction à la réglementation sur la sécurité des navires. Les principales infractions graves relevées ciblant essentiellement les chalutiers concernent les obstacles au contrôle des agents et la pêche en zone interdite.

2 – 3 : Développer les emplois et les formations professionnelles maritimes :



Responsable de la validation et de la délivrance des titres de formation professionnelle de la marine marchande, le service est aussi chargé de l'organisation des examens professionnels et de l'agrément des centres de formation sur l'ensemble de la façade méditerranéenne. Dans ce cadre, il a délivré en 2014, 7921 titres de formation, organisé 139 sessions d'examens pour plus de 500 candidats et accordé 504 visas de reconnaissance de capacité professionnelle. 42 dossiers de VAE ont été traités. 79 agréments ont été délivrés aux 29 centres de formation professionnelle qui exercent leur activité sur l'ensemble de la façade.

Le Lycée de la mer « Paul Bousquet », à Sète, a accueilli 263 élèves répartis en 16 classes dans les filières CAP (matelot et conchyliculture) et dans les filières Bacs professionnels marine (cultures marines, pêche, commerce et électro mécanicien). Depuis deux ans, le lycée est aussi le seul établissement en France à accueillir une filière de formation Bac pro plaisance.

Le Lycée Maritime « Jacques Faggianelli », à Bastia, a accueilli 169 élèves répartis en 11 classes.

Depuis septembre 2013, le lycée professionnel Jacques Dolle d'Antibes est agréé pour délivrer une formation préparant au bac pro « électro mécanicien de marine ». 24 élèves suivent cette formation.

3 – Permettre la navigation maritime en toute sécurité :

3 – 1 : Vérifier l'aptitude des marins professionnels :

Chargé de la vérification de l'aptitude à la navigation pour les marins professionnels résidant sur le littoral méditerranéen, le service interrégional de santé des gens de mer a organisé plus de 10 178 visites d'aptitudes en 2014. Chargé également de la santé au travail au profit de ces mêmes marins et conseiller en matière d'hygiène et santé à bord des navires de leurs employeurs, il a participé, en 2014, à 90 visites de navires, à plus de trente réunions de CHSCT dans le cadre de la prévention et dispensé plus de 315 heures de cours dans les formations spécialisées.

3 – 2 : Coordonner la surveillance et le sauvetage en mer Méditerranée :

Compétent sur l'ensemble de la zone de responsabilité d'une surface de 115 000 km² dévolue à la France en Méditerranée, le CROSS MED assure, à titre principal, la recherche et le sauvetage maritimes et la surveillance de la navigation maritime. Le niveau global d'opérations conduites en 2014 en matière de sauvetage – 3159 - a légèrement augmenté par rapport à celui de l'année précédente. Ces opérations ont impliqué 5761 personnes (6 200 en 2013) dont 95% de plaisanciers.



Dans le cadre de sa mission de surveillance de la navigation maritime, le CROSS a accordé et assuré la surveillance, avec le concours des sémaphores, de 591 mouillages de navires de commerce dans les eaux territoriales ou intérieures. Les mouillages de 418 paquebots et de 1 474 Yachts ont également été suivis. 115 signalements de pollutions ont été recueillis. En 2014, le CROSS a assuré la diffusion de 7535 bulletins météorologiques côtiers et de 19 238 bulletins météorologiques spéciaux.

3 – 3 : Assurer la sécurité de la navigation :



Les services des phares et balises Ouest Méditerranée, Est Méditerranée, de la Corse du Sud et de la Haute Corse ont fusionné en un seul grand « Service des Phares et Balises de Méditerranée » au 1^{er} octobre 2014. Chargé de concevoir, entretenir et moderniser la signalisation maritime, ce service joue un rôle majeur pour la sécurité de la navigation le long du littoral méditerranéen. Il gère également un patrimoine remarquable à préserver et valoriser. Son intervention permet de maintenir en conditions opérationnelles un millier de phares, bouées et signaux lumineux. Des opérations de rénovation ou modernisation lourdes ont été conduites sur les sites du phare de la Giraglia, du Grand Rousseau, des ports du Canet-en-Roussillon et de Carnon, ainsi que sur plusieurs tourelles en mer.

Mis à disposition par l'Armement des Phares et Balises, deux baliseurs hauturiers (l'un basé à Marseille, l'autre à Ajaccio) et cinq vedettes appuient les interventions en mer du service sur l'ensemble de la façade.

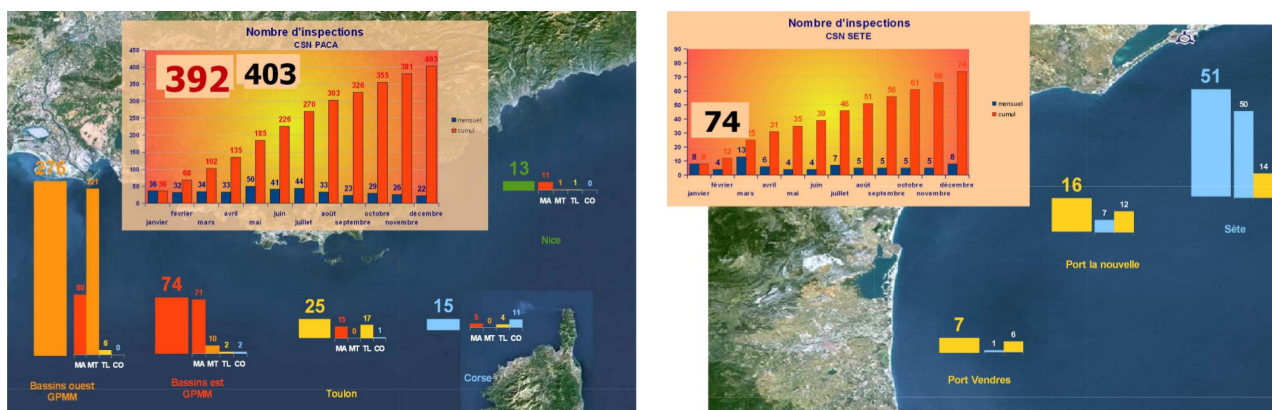
3-4 : Prévenir les pollutions :

Les centres de stockage de matériel Polmar_Terre, de Port de Bouc, Sète et Ajaccio disposent de matériels spécialisés pour le confinement, la récupération et le stockage des hydrocarbures ainsi que pour le nettoyage du littoral. Mis à la disposition du Préfet de la Zone de défense et de Sécurité Sud, ils peuvent être déployés dans le cadre des plans ORSEC-POLMAR.



3 – 5 : Vérifier la conformité des navires aux règles de sécurité :

Les deux centres de sécurité des navires implantés en Méditerranée (siège à Marseille et Sète) assurent une mission de contrôle de la conformité des 3500 navires français actifs sur la façade (le quart de la flotte nationale) aux normes, nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. 2600 visites de sécurité ont ainsi été effectuées par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes relevant de ces centres.



Ils jouent également un rôle majeur dans le contrôle obligatoire des navires de commerce battant pavillon étranger qui font escale dans les ports de la façade. Les inspections effectuées permettent de vérifier la qualité des navires à risques, des armements, des pavillons et des sociétés de classification. Pour la première fois en 2014 depuis sa mise en place en 2011 la France a dépassé son objectif de contrôle assigné par l'agence européenne de Sécurité maritime. Les 24 inspecteurs habilités des centres de sécurité des navires de la Méditerranée ont contribué en tenant pour la troisième année consécutive leurs objectifs quantitatifs avec 463 navires contrôlés (fin de semaine et jours fériés compris) à plus de 40 % de l'objectif national de contrôle (1150).